

**SE09 - Memorial national australien
"Villers-Bretonneux Memorial"
& cimetière militaire du Commonwealth
"Villers-Bretonneux Military Cemetery"**

Récapitulatif des attributs de l'élément constitutif

Liste de(s) élément(s) constitutif(s) et de leur(s) attribut(s) majeur(s)	SE09 Memorial national australien "Villers-Bretonneux Memorial" & cimetière militaire du Commonwealth "Villers-Bretonneux Military Cemetery"	<ul style="list-style-type: none"> - SE09-1 Mémorial national australien « Villers-Bretonneux Memorial » - SE09-2 Cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery »
Eventuellement, liste de(s) attribut(s) secondaire(s)	Elément(s) constitutif(s)	Aucun
	Zone(s) tampon(s)	<ul style="list-style-type: none"> - SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel
	Zone d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> - SE09-i1 Cathédrale d'Amiens - SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-Acheul - SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre - SE09-i4 La Neuville British Cemetery - SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension - SE09-i6 Ecole Victoria - SE09-i7 Adelaïde Cemetery

SE09 - Mémorial national australien

« Villers-Bretonneux Memorial » & cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery »

ICONOGRAPHIE



SE09-001 Memorial national australien "Villers-Bretonneux Memorial"
& cimetière militaire du Commonwealth "Villers-Bretonneux Military Cemetery" © CD80 – J. Vaquette

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

L'élément constitutif se trouve sur le territoire communal de Fouilloy. Positionné à l'extrémité ouest du plateau du Santerre, il domine la vallée de la Somme qui se situe au nord et l'Amiénois et la ville d'Amiens, à l'ouest. Il s'inscrit dans un paysage d'openfield, composé de grandes parcelles agricoles. Des rideaux végétaux – une spécificité locale - rythment les différences de niveaux. La route départementale n° 1 029 passe devant le mémorial, mais a été déviée en contre-bas, pour être invisible dans la perspective du mémorial vers Amiens.

<p>Au sud-ouest, un parking a été aménagé en 2013, toujours en contre-bas du mémorial.</p> <p>Derrière le mémorial, le centre d'interprétation John Monash est en cours de construction. Semi-enherbé, il s'inscrit discrètement dans le paysage, pour respecter l'architecture du mémorial et des perspectives.</p>		
<p>1. Identification de l'élément constitutif</p>		
<p>1.1 Liste des attributs majeurs de l'élément constitutif</p>	<p>- SE09-1 Mémorial national australien « Villers-Bretonneux Memorial »</p> <p>- SE09-2 Cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery »</p>	
<p>1.2 Coordonnées géographiques</p>		
<p>Coordonnées géographiques de l'élément constitutif</p>	<p>49°53'12.36"N // 2°30'41.43"E</p>	
	<p>NO : 49°53'11.15"N // 2°30'28.88"E</p>	
	<p>NE : 49°53'16.84"E // 2°30'49.83"E</p>	
	<p>SO : 49°53'09.43"N // 2°30'29.56"E</p>	
	<p>SE : 49°53'10.60"N // 2°30'52.35"E</p>	
<p>Coordonnées géographiques des attributs majeurs</p>	<p>- SE09-1 : 49°53'13.19"N // 2°30'46.23"E</p> <p>- SE09-2: 49°53'11.63"N // 2°30'37.19"E</p>	
<p>1.3 Commune(s) concernée(s)</p>	<p>Fouilloy : N° INSEE 80338</p>	
<p>1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a</p>	<p>0</p>	
<p>1.5 Superficie totale</p>	<p>5,65 ha</p>	
<p>1.6 Propriétaires concernés par attribut majeur</p>		
<p>SE09-1 Mémorial national australien « Villers-Bretonneux Memorial »</p>	<p>149 OZ</p>	<p>Propriétaire du terrain : Etat français- Ministère de la défense</p> <p>Propriétaire du monument : État australien- concession à perpétuité</p>
<p>SE09-2 Cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery »</p>	<p>150 OZ</p>	<p>Etat français- Ministère de la défense</p>

1.7 Gestionnaires concernés	
SE09-1 & SE09-2	Gouvernement australien (décisionnaire), CWGC (agent officiel de gestion) & CWGC
<p style="text-align: center;">2.1 Description de l'élément constitutif</p> <p>2.1a) Le site domine la vallée de la Somme et le plateau amiénois, dont la ville d'Amiens. Il se trouve entre la commune de Fouillooy au nord et celle de Villers-Bretonneux au sud. Culminant à plus de 90m, il s'inscrit dans un paysage d'openfield offrant un panorama à 360°. Véritables marqueurs du territoire le mémorial national australien et le « Villers-Bretonneux Military Cemetery » sont indissociables. Ils obéissent à une mise en scène paysagère remarquable : le cimetière est bâti à flanc de coteau, le mémorial le domine depuis le sommet du plateau. Ce dernier est érigé en pierre de Portland et brique. Il se compose d'une tour - phare éclairant les combattants australiens tombés loin de leur patrie et est agrémenté de part et d'autre d'un mur en équerre aboutissant à un pavillon. Les patronymes de 10 982 combattants australiens morts sans sépultures connues sont gravés sous les noms des lieux de bataille où les troupes australiennes périrent en France ou en Belgique. Haut d'une trentaine de mètres, le mémorial dispose d'une table d'orientation et d'un balcon. Un jardin agrémenté d'arbres et arbustes se situe à l'arrière du site. Le Centre d'interprétation John Monash y est en cours de construction.</p> <p>2.1b) Après la rapide occupation de Villers-Bretonneux par les troupes allemandes fin août-début septembre 1914, le bourg devient un centre logistique et ferroviaire militaire. Le 21 mars 1918, la bataille de l'Empereur est lancée et vise à reprendre la guerre de mouvements et apporter la victoire définitive à l'Allemagne. Dans la Somme, l'offensive Ludendorff a pour objectif de créer une brèche entre les armées alliées et de prendre Amiens pour désorganiser les Alliés. En une semaine, 60 kilomètres sont conquis. Les troupes germaniques parviennent à avancer jusqu'à l'est de Villers-Bretonneux et tentent sans succès une percée en direction d'Amiens entre le 30 mars et le 5 avril. La dernière offensive, lancée le 24 avril 1918, aboutit à la conquête du bourg et de points hauts, importants stratégiquement, puisque offrant une grande visibilité sur l'Amiénois. Les 4^e et 5^e Divisions australiennes lancent une contre-attaque le soir même et parviennent à reprendre Villers-Bretonneux aux prix de lourdes pertes.</p> <p>Construit dans les années 1920, le « Villers-Bretonneux Military Cemetery » est un cimetière de regroupement du Commonwealth et rassemble les tombes de petits cimetières des environs aménagés pendant la guerre et les corps de combattants inhumés dans un périmètre plus vaste. Il contient aujourd'hui 2 142 stèles, dont 609 sont anonymes. Il abrite également les stèles de deux combattants de la Seconde Guerre mondiale. Mais cette victoire majeure des Australiens incite à y ériger leur Mémorial national du front occidental après la guerre. Un premier projet est abandonné pour raison économiques. En 1935, l'Australie confie l'architecture du deuxième projet à l'architecte Sir E. Lutyens. Il est inauguré le 22 juillet 1938 par le roi Georges VI, son épouse Elisabeth Bowes-Lyon et par le Président de la République française, Albert Lebrun.</p> <p>Le Mémorial national australien de Villers-Bretonneux fait l'objet d'une forte appropriation, qui ne cesse de s'accroître, par la population australienne. L'État fédéral australien a choisi de faire de Villers-Bretonneux la porte d'entrée sud de son chemin de mémoire. Aménagé depuis 2008, l'« Australian remembrance trail » relie les lieux de mémoire australiens de la Première Guerre mondiale les plus emblématiques situés sur le front occidental, en France et en Belgique.</p> <p>Chaque 25 avril, l'État fédéral australien y organise depuis 2008 une cérémonie à l'occasion de l'ANZAC Day, qui y célèbre son baptême du feu et la reprise du bourg aux Allemands en 1918. Organisé à l'aube, le « Dawn Office » est retransmis en direct à la télévision australienne et rassemble plusieurs milliers de personnes (4 700 en 2014), dont des ministres français et fédéraux australiens. Les habitants des environs se mobilisent pour accueillir et organiser toute une série de manifestations conviviales dans le cadre des « Rencontres australiennes ». Les municipalités locales se mobilisent aussi en faveur de l'amitié franco-australienne dans la Somme, accueillant des Australiens ou organisant des actions en lien avec l'Australie (cf. Villers Bretonneux, Le Hamel, Vignacourt, Amiens...)</p>	

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun attribut secondaire n'est attaché à l'élément constitutif.

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif à la VUE de la série, raisons du choix de l'élément constitutif (application de la grille des qualités)

Lien de l'élément constitutif avec des éléments emblématiques de la Grande Guerre

L'élément constitutif témoigne du fort engagement des troupes australiennes à l'Est de la Somme, de 1916 et 1918. Il fait particulièrement échos à la victoire stratégique majeure des troupes alliées, notamment australiennes, à Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

Type monumentale

L'élément constitutif témoigne d'une maturité architecturale funéraire, sa construction s'étant terminée en 1938. Le mémorial domine son environnement.

Organisation spatiale exceptionnelle

Uniques et authentiques, les deux attributs majeurs de l'élément constitutif obéissent à une mise en scène paysagère remarquable, préservée par la qualité de l'environnement agricole, qui permet d'en saisir tout le sens (architectural, mémoriel, stratégique, symbolique).

Visualisation de la mort de masse

Le nom des 10 733 disparus, gravés sur le mémorial, témoigne de la violence de guerre sur le front occidental subie par les troupes australiennes entre 1916 et 1918.

Inscription de l'élément constitutif dans un paysage mémoriel

L'élément constitutif s'inscrit dans un espace mémoriel plus vaste, strié de vestiges ou de monuments de la Grande Guerre, liés à notamment à la contre-offensive alliée d'avril 1918.

Éléments liés à une nationalité ou à un peuple

Villers-Bretonneux incarne la mémoire nationale australienne sur le front occidental, particulièrement dédiée à ses combattants disparus.

Commémorations et manifestations publiques

Il fait l'objet d'une mémoire vivante, ardente et progressive,

	<p>notamment à l’occasion de la commémoration de l’Anzac Day, attirant plusieurs milliers de personnes.</p> <p>Unicité et/ou représentativité d'un même élément constitutif</p> <p>L’élément constitutif n'a pas d'équivalent sur le front occidental.</p>
<p>3.2 Authenticité et intégrité de l’élément constitutif</p>	<p>1) Intégrité : l’élément constitutif présente tous les éléments originels. Les arbres du cimetière ont été remplacés récemment, dans le même esprit que les plantations d’origine. L’environnement alentour préservé garantit une intégrité visuelle et le principe de co-visibilité typique des cimetières militaires de la CWGC.</p> <p>2) Authenticité : l’élément constitutif est constitué des matériaux d’origine et les principes architecturaux développés par Sir Edwin Lutyens, ont été préservés.</p> <p>À la suite des légères dégradations subies pendant la Seconde Guerre mondiale, le Mémorial a été restauré dans l’esprit du bâtiment initial.</p>
<p>4. État de conservation de l’élément constitutif</p>	
<p>4.1 Niveau actuel de conservation</p>	<p>L’élément constitutif est dans un bon état de conservation, depuis les origines. Il a été restauré à l’identique à la suite des dégradations intervenues pendant la Seconde Guerre mondiale : la tour du Mémorial national australien a servi de poste de transmission à l’armée française en 1940. Ayant été découvert, il est devenu une cible pour l’armée allemande. Le site a de fait subi quelques dégradations (éclats dans les murs, terrasse de la tour détruite...).</p> <p>L’élément constitutif bénéficie d’un entretien régulier, tant pour le bâti que pour le végétal. Les stèles sont changées au gré de l’usure de la pierre, tout comme les espèces végétales.</p>
<p>4.2 Facteurs affectant l’élément constitutif ou susceptible de l’affecter, pressions dues au développement</p>	<p>Le premier risque concerne la proximité de trois zones commerciales extensibles situées dans les communes de Villers-Bretonneux au sud, Fouilloy au nord et Glisy à l’ouest. Un aménagement poussif ou dans des matériaux non neutres peuvent nuire à la lecture du site.</p> <p>Le deuxième risque concerne l’atteinte au paysage agricole avec la disparition des rideaux végétaux. Or ceux-ci constituent un élément clef du paysage, marquant une pratique agraire forte du territoire, striant les différents niveaux et accentuant la dimension monumentale du mémorial national et du cimetière le précédant.</p> <p>Au nord de l’élément constitutif, la commune de Fouilloy a développé une zone industrielle pour y implanter soit des</p>

	<p>sociétés, soit des bâtiments de services. Les évolutions de cette zone, de même que la zone commerciale d'Amiens métropole (Jules Verne) ou celle éventuelle au nord de Villers-Bretonneux, nécessitent une attention, dans le respect du site, visée par la démarche de classement.</p>
<p>4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif</p>	<p>Afin de protéger les mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et de Le Hamel, une procédure de classement au titre des sites (loi 1930) a été lancée à l'été 2012. Elle a reçu un avis favorable de la Commission nationale supérieure des sites le 26 mai 2016. La procédure de classement devrait intervenir courant 2017 et permettre de protéger pleinement l'élément en limitant tous risques.</p> <p>L'accès au site a été sécurisé en 2014 dans le cadre d'un partenariat entre le Département de la Somme et les autorités australiennes.</p> <p>Le Département de la Somme a ainsi réalisé les travaux d'aménagement de la route départementale n°23 aux abords du mémorial national australien. Ils ont permis le dévoiement de la route, l'aménagement d'un tourne-à-gauche aux abords du mémorial, la création de bandes cyclables entre le mémorial et la commune de Fouilloy, et l'aménagement d'une piste cyclable entre le mémorial et la commune de Villers-Bretonneux.</p> <p>L'État australien a quant à lui procédé aux travaux d'aménagement aux abords du mémorial avec la création d'un parvis enherbé devant les marches, d'un parking sécurisé, puis un traitement paysager de qualité dans le but de renforcer la mise en valeur du site.</p> <p>Par ailleurs, le gouvernement australien a décidé la création d'un centre d'interprétation à Villers-Bretonneux.</p> <p>D'une surface de 900m², il sera implanté derrière le Mémorial, dans le respect de la mise en scène paysagère du site. Il rendra hommage aux 295 000 australiens engagés sur le front occidental entre 1916 et 1918 et aux 46 000 d'entre eux qui ont perdu la vie lors du conflit.</p> <p>La première pierre a été posée le 26 avril 2015 par le Premier Ministre australien. Son ouverture est prévue le 25 avril 2018 à l'occasion du 100^e anniversaire de la libération de Villers-Bretonneux par les soldats australiens.</p>
<p>5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif</p>	
<p>5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif</p>	<p>- <i>Guides Michelin des Batailles de Picardie</i> ; 1920</p> <p>- Jeroen Geurst, Sir Edwin Landseer Lutyens ; <i>Cemeteries of</i></p>

	<p><i>the Great War by Sir Edwin Lutyens</i> ; Hardcover ; 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valmaï, Tonie Holt ; <i>Somme</i> ; Pen & Sword Military ; 2008 - Martin Middlebrook, Mary Middlebrook ; <i>The Middlebrook guide to the Somme battlefields</i> ; Pen & Sword military ; 2007 - Peter Pedersen ; <i>Villers Bretonneux : Battleground – WW1</i> ; Battleground Europe ; Pen & Sword Books Ltd ; 2004 - Peter Persen ; <i>Hamel, Somme</i> ; Battleground Europe ; Pe, & Sword Books Ltd. ; 2007
<p>5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif</p>	<p>CWGC</p> <p>Historial de la Grande Guerre</p> <p>Archives départementales de la Grande Guerre</p> <p>Imperial War Museum</p> <p>Australian War Museum</p> <p>Archives du musée franco-australien de Villers-Bretonneux</p> <p>Étude menée dans le cadre de la procédure de classement loi 1930 ; Agence SLAP</p> <p>www.ww1westernfront.gov.au</p>

ZONE TAMPON

Zone tampon pour l'élément constitutif SE09

Brève description textuelle des limites de la zone tampon

La zone tampon de l'élément constitutif est vaste. Son périmètre correspond à celui proposé dans le cadre de l'étude de classement au titre des sites des mémoriaux de Villers-Bretonneux, Le Hamel et leurs abords portée par la DREAL-Picardie.

Ses limites ont été définies par la DREAL-Picardie et le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Développement durable. Elles s'appuient sur la topographie et cherche à protéger les perspectives et le principe de co-visibilité du site.

Au nord, la ligne de crête définit la fin du périmètre de la zone tampon. À l'ouest, elle s'étend à proximité de la zone commerciale Jules Verne, pour garantir les perspectives du mémorial.

Au sud, la zone tampon s'arrête à la limite des zones constructibles de Villers-Bretonneux pour permettre le développement de la commune.

Au sud-est, les bois sont compris dans la zone tampon. Ils sont les rares témoins de boisement du Santerre, qui a fortement disparu et conservent vraisemblablement des traces de la Première Guerre mondiale.

Enfin, à l'est, la zone tampon comprend le Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel et ses perspectives et s'arrête au niveau des lignes de crêtes. Le village de Le Hamel, entouré de la zone classée proposée, en est exclu, pour lui permettre de se développer.

1. Identification de la zone tampon

1.1 Liste des attributs secondaire de la zone tampon	<ul style="list-style-type: none"> - SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel - SE09-i2 Adelaide Cemetery - SE09-i3 Ecole Victoria
---	---

1.2 Coordonnées géographiques

De la zone tampon	<p>NW : 49°52'24N // 2°24'05E</p> <p>SW : 49°51'45N // 2°24'34E</p> <p>NE : 49°54'09N // 2°35'43E</p> <p>SE:49°52'56N // 2°34'41E</p>
--------------------------	---

Des attributs secondaires (de la zone	- SE09-t1
--	-----------

tampon)	49°12'27.17"N // 2°49'51.74"E
1.3 Communes concernées	Aubigny Blangy-Tronville Cachy Fouilloy Hamelet Lamotte-Warfusée Le Hamel Vaire-sous-Corbie Villers-Bretonneux
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la ZT	513 hab
1.5 Superficie totale	3887,7 ha
1.6 Propriétaires concernés	L'ensemble des parcelles cadastrales figurent en annexes.
Propriétaire public	- SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel Parcelle : 324 OX // 327 OX // 328 OX (Le Hamel) Ministère de la Défense
1.7 Gestionnaires concernés	- SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel Etat australien
2. Description de l'attribut secondaire de la zone tampon	
<p>- SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel</p> <p>Le Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel se situe sur le plateau du Santerre et surplombe son espace : la vallée rhyphilsive de la Somme au nord, ainsi que le parking et un bois au terrain accidenté par la Grande Guerre, les champs d'openfield à l'est et à l'ouest avec une vue sur la tour du Mémorial national australien, enfin, une vallée sèche et un bois au sud.</p> <p>Cet attribut secondaire se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du mémorial en lui-même, qui prend la forme de trois murs de pierre noire polis et arrondis, formant un arc de cercle. Le mur du centre devance les deux autres, situés plus en retrait. Un extrait du discours que George Clemenceau prononça le 4 juillet 1918 pour saluer la victoire et le courage des troupes australiennes y est figuré en relief par des lettres de bronze. Il est dominé de quatre mâts portant les drapeaux de l'Australie, du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis. - un parvis sous la forme d'un cercle de pierre blanche devance le mémorial. Des bancs de pierre permettent aux visiteurs de s'asseoir et de regarder le mémorial. - la reconstitution d'une tranchée dans la craie - un chemin de pierre claire à angle droit relie le mémorial au parking. Des panneaux retraçant l'historique du lieu le ponctuent et sont orientés vers l'horizon. Bilingues, ils présentent l'histoire du site et des environs (texte et images d'archives). C'est un centre d'interprétation en extérieur. 	

- un parking de bitume proposant des aménagements (sanitaires)

L'attribut a été construit en 1998 par l'État australien, puis a fait l'objet d'une profonde restructuration en 2008 donnant au mémorial la forme qui est la sienne aujourd'hui. Il a été restauré partiellement en 2014. Son architecture et son esthétique modernes traduisent l'époque pendant laquelle il a été construit : le mémorial ne domine pas son environnement, il s'intègre dedans, en devient un élément constitutif qui donne les clefs de lecture pour comprendre les événements de la Première Guerre mondiale qui s'y sont déroulés.

Au printemps 1918, l'armée allemande lance la Bataille de l'Empereur (die Kaiserschlacht), depuis la ligne Hindenburg, qui doit être décisive. En une semaine, elle approche d'Amiens – l'un de ses objectifs stratégiques – qu'elle échoue à conquérir : les troupes de l'armée britannique, notamment les Australiens, soutenus des troupes françaises, notamment coloniales au sud, parviennent à les arrêter à Villers-Bretonneux. La ligne de front se stabilise de nouveau plus à l'est, dans la commune de Le Hamel. Début juillet 1918, le Lieutenant Général John Monash décide de tester une nouvelle stratégie : l'utilisation simultanée des différentes Armes. L'aviation commence un bombardement intensif le 3 juillet en soirée. Avant l'aube, l'infanterie progresse tout en étant protégée par la portée de tir de l'artillerie, principalement des chars d'assaut. Des munitions sont également parachutées. Les troupes de l'armée britannique, grâce à cette nouvelle stratégie, parviennent à progresser rapidement : les troupes allemandes sont surprises et ne peuvent faire face. Les principaux objectifs sont atteints rapidement et le gros de la bataille est mené en 90 minutes, économisant un grand nombre de vies par la combinaison des différentes armes et provoquant un grand nombre de prisonniers. La tactique de la guerre moderne est née.

Cette victoire anglo-saxonne, si elle n'a pas une grande portée stratégique, devient particulièrement symbolique par sa rapidité et la nouvelle stratégie qui y est développée. Voulant renforcer les liens entre Alliés et souhaitant reconnaître publiquement la victoire, Georges Clemenceau vient prononcer un discours devant les troupes victorieuses le 4 juillet au soir.

La naissance de la bataille moderne et la personnalité de John Monash, considéré comme l'un des plus grands militaires australiens, sont profondément liés au village de Le Hamel et contribuent à définir sa portée mémorielle et symbolique. Le Mémorial est intégré à l'*Australian Remembrance Trail* et au Circuit du Souvenir. Cet attribut secondaire est régulièrement visité par des touristes de mémoire (groupes et individuels).

ZONE D'INTERPRETATION

Zone d'interprétation pour le site SE 09

1. Identification de la zone d'interprétation

1.1 Liste des attributs secondaire de la zone d'interprétation

- SE09-i1 Cathédrale d'Amiens
- SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-Acheul
- SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre
- SE09-i4 La Neuville British Cemetery
- SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension
- SE09-i6 Ecole Victoria
- SE09-i7 Adelaïde Cemetery

1.2 Coordonnées géographiques

Des attributs secondaires (de la zone d'interprétation)

- SE09-i1 Cathédrale d'Amiens
49°89'45.75"N // 2°30'21.32"E
- SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-Acheul
49°87'80.12" // 2°31'72.43"E
- SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre
49°91'16.12" // 2°32'83.07"
- SE09-i4 La Neuville British Cemetery

	<p>49°91'11.36"N // 2°48'21.38"E</p> <p>- SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension</p> <p>49°91'57.80"N // 2°52'03.48"E</p> <p>- SE09-i6 Ecole Victoria</p> <p>49°86'62.15"N // 2°51'74.25"E</p> <p>- SE09-i7 Adelaïde Cemetery</p> <p>49°87'11.21"N // 2°49'82.13"E</p>
<p>1.3 Communes concernées</p>	<p>La zone d'interprétation comprend 65 communes :</p> <p>Allonville Amiens Aubigny Bertangles Baizieux Blangy-Tronville Bonnay Bovelles Boves Bresle Bussy-les-Daours Cachy Cagny Camon Cerisy Chipilly Clairly-Saulchoix Corbie Creuse Daours Dreuil-lès-Amiens Dury Estrées-sur-Noye Fouilloy Franvillers Gentelles Glisy Grattepanche Guignemicourt Hamelet</p>

	<p>Hébécourt Heilly Hénencourt Lahoussoye Lamotte-Brebière Lamotte-Warfusée Le Hamel Longueau Marcelcave Méricourt-l'Abbé Morcourt Pissy Pont-de-Metz Poulainville Remiencourt Revelles Ribemont-sur-Ancre Rivery Rumigny Sailly-Laurette Sailly-le-Sec Sains-en-Amiénois Saint-Fuscien Saint-Saufliou Saleux Salouël Saveuse Treux Thézy-Glimont Vaire-sour-Corbie Vaux-sur-Somme Vecquemont Vers-sur-Selle Villers-Bretonneux Warloy-Baillon</p>
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la zone d'interprétation	200 537 hab
1.5 Superficie totale	54 800ha
1.6 Propriétaires concernés	
<p>Propriétaire public (des attributs secondaires)</p>	<p>- SE09-i1 Cathédrale d'Amiens Parcelle : 2 AE État français - SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-</p>

	<p>Acheul</p> <p>Parcelle : 234 DR (Amiens)</p> <p>Ministère de la Défense</p> <p>- SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre</p> <p>Parcelle : 15 CO // 16 CO (Amiens)</p> <p>Ministère de la Défense</p> <p>- SE09-i4 La Neuville British Cemetery</p> <p>Parcelle : 32 OS (Corbie)</p> <p>Ministère de la Défense</p> <p>- SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension</p> <p>Parcelle : 12 OG (Corbie)</p> <p>Ministère de la Défense</p>
<p>1.7 Gestionnaires concernés</p>	<p>- SE09-i1 Cathédrale d'Amiens</p> <p>Etat français</p> <p>- SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-Acheul</p> <p>Ministère de la Défense</p> <p>- SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre</p> <p>Ministère de la Défense</p> <p>- SE09-i4 La Neuville British Cemetery</p> <p>Commonwealth War Graves Commission</p> <p>- SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension</p> <p>Commonwealth War Graves Commission</p>

	<p>- SE09-i2 Adelaïde Cemetery Commonwealth War Graves Commission</p> <p>- SE09-i3 Ecole Victoria Association franco-australienne de Villers-Bretonneux</p>
--	---

2. Description des attributs secondaires de la zone d'interprétation

SE09-i1 Cathédrale d'Amiens

La cathédrale d'Amiens, de style gothique flamboyant, est un haut lieu patrimonial, culturel, symbolique et cultuel. Pendant la Bataille de l'Empereur lancée le 21 mars 1918, l'un des objectifs des troupes allemandes est de conquérir Amiens, ville vaste d'arrière-front, véritable nœud logistique pour les armées alliées, afin de les désorganiser. La ville est aussi victime de nombreux bombardements. La cathédrale, dont les piliers notamment sont protégés par des sacs, est l'objet de cérémonies religieuses alliées. Une chapelle, située derrière le chœur est devenu la chapelle des Alliés, dotée des drapeaux de nombreux pays. La statue de l'Ange pleureur, située au-dessus d'un monument funéraire du XVIIIe siècle, a bouleversé beaucoup de combattants, qui ont envoyé une carte postale le représentant dans leur pays. La Nouvelle-Zélande a aussi apposé une plaque dans la cathédrale.

SE09-i2 Nécropole nationale française Saint-Acheul

Elle a été édifiée pendant la guerre, pour abriter le corps de combattants morts dans divers hôpitaux militaires d'Amiens (certains lieux n'ayant pas du tout cette fonction, sont devenus des hôpitaux, comme le tribunal). Elle a été aménagée ensuite en deux temps. Entre-temps, un monument y a été implanté, inauguré par Joffre, en 1924. Aujourd'hui, la nécropole se situe en pleine ville et contient le corps de 2 739 corps de combattants de la Première Guerre mondiale.

SE09-i3 Nécropole nationale française Saint-Pierre

Elle se situe entre le cimetière communal et le carré britannique. Il s'agit également d'un cimetière abritant les corps de 1 347 combattants, décédés dans des hôpitaux de la région amiénoise.

SE09-i4 La Neuville British Cemetery

Le secteur de La Neuville a été utilisé par les unités médicales de campagne. Créé en juillet 1916 et jusque 1917, il a principalement servi pendant la bataille de la Somme. La majorité des tombes datent de cette période, un peu également de 1918. Le cimetière a été conçu par Sir

Edwin Lutyens. Il comprend aujourd'hui 866 tombes du Commonwealth et 27 allemandes.

SE09-i5 Corbie Communal Cemetery Extension

Dès que les troupes anglo-saxonnes ont relevé les troupes françaises dans la partie nord du département de la Somme, la ville de Corbie a servi de base arrière médicale. Des premiers corps ont été inhumés dans le cimetière communal, puis dans l'extension, située juste à côté, notamment pendant la bataille de la Somme. Les combats s'éloignent en 1917 avec le repli allemand derrière la ligne Hindenburg, mais les combats sont de nouveau virulents dans le secteur, avec la Bataille de l'Empereur. Les ambulances de campagne sont de nouveau mobilisées dans le secteur. Le cimetière d'extension, conçu par Charles Holden, comprend aujourd'hui 918 corps, le cimetière communal 249.

SE09-i6 Adelaïde Cemetery

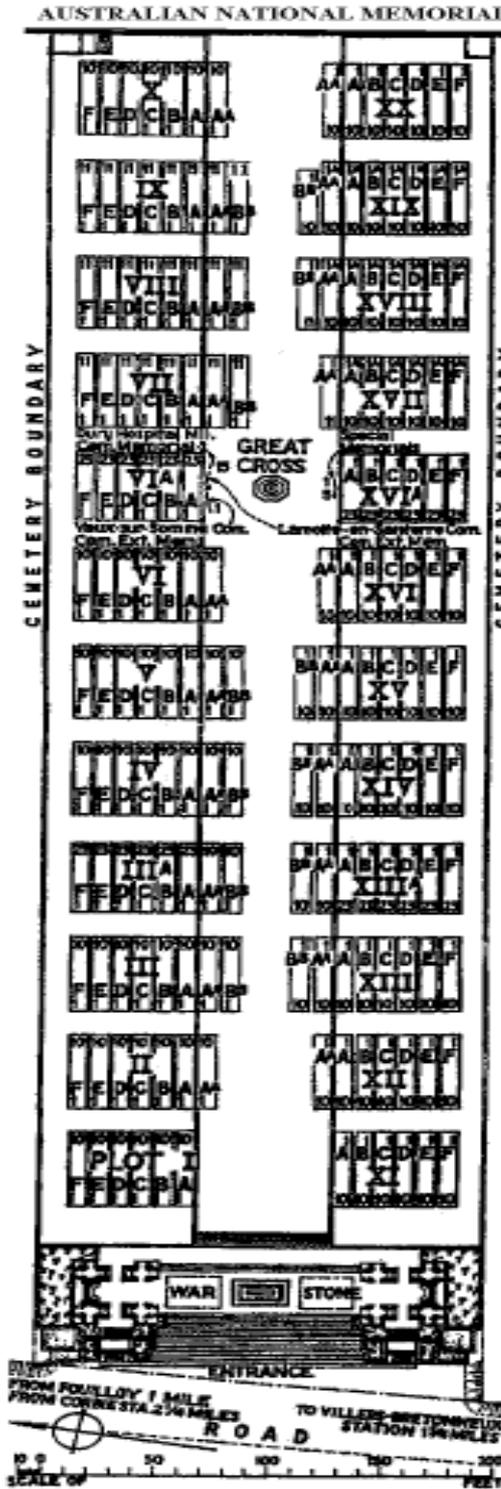
Ce cimetière a été érigé pendant la guerre, dès l'été 1918, pour les 2^e et 3^e Divisions australiennes. Après la guerre, un grand nombre de sépultures des environs y ont été ajoutées, pour former le cimetière actuel, édifié par Sir Edwin Lutyens et comprenant aujourd'hui le corps de 960 combattants du Commonwealth, dont 266 ne sont pas identifiés. Ce cimetière occupe une symbolique très forte, puisque le corps d'un soldat non-identifié y a été exhumé le 2 novembre 1993, pour devenir le « soldat inconnu australien », désormais inhumé devant l'Australian War Memorial, à Canberra.

SE09-i7 Ecole Victoria

L'école Victoria a été construite dans les années 1920, grâce à des fonds levés dans l'État Victoria, en Australie. Inaugurée en 1927, sa physionomie obéit à l'architecture des écoles australiennes, avec une salle pour le rassemblement par exemple. Celle-ci s'appelle la salle Victoria. Des panneaux en bois sculptés y rappellent la faune et la flore australiennes. Le parvis qui la devance est composé des restes des carrelages des maisons bretonvilloises, détruites pendant la guerre. L'école occupe un double emploi en 2016 : elle est restée en partie une école, tandis que la salle Victoria et les combles pour partie, sont aménagées en musée, dédié à notamment à la bataille de Villers-Bretonneux en 1918, mais aussi aux liens forts d'amitié, noués entre Bretonvillois et Australiens. La symbolique de l'école reste extrêmement prégnante. Le musée est en cours de rénovation et rouvrira courant 2017.

ESPACE ANNEXES

- Plan du Cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery » (SE09-2)



VILLERS-BRETONNEUX MILITARY CEMETERY, I

Liste des parcelles de la zone tampon :

Propriétés publiques :

Commune d'Aubigny :

N° de parcelles Nom du propriétaire :

T0034 COMMUNE D'AUBIGNY
V0001 COMMUNE D'AUBIGNY
X0068 COMMUNE DE FOUILLOY
X0088 COMMUNE D'AUBIGNY
X0188 COMMUNE D'AUBIGNY
X0191 COMMUNE D'AUBIGNY

Commune de Blangy-Tronville :

N° de parcelles : Nom du propriétaire :

T0238	BLANGY TRONVILLE		
ZD0004	BLANGY TRONVILLE		
ZD0005	BLANGY TRONVILLE		
ZD0006	BLANGY TRONVILLE		
ZD0009	BLANGY TRONVILLE		
ZD0011	BLANGY TRONVILLE		
ZD0012	BLANGY TRONVILLE		
ZE0008	BLANGY TRONVILLE		
ZE0009	BLANGY TRONVILLE		
ZE0017	BLANGY TRONVILLE		
ZE0019	BLANGY TRONVILLE		
ZE0020	BLANGY TRONVILLE		
ZE0031	BLANGY TRONVILLE		
ZE0032	DEPARTEMENT DE LA SOMME		
ZE0033	DEPARTEMENT DE LA SOMME		
ZE0034	DEPARTEMENT DE LA SOMME		
ZE0038	BLANGY TRONVILLE	ZE0038	BLANGY TRONVILLE
ZE0043	BLANGY TRONVILLE	ZE0043	BLANGY TRONVILLE
ZE0050	BLANGY TRONVILLE	ZE0050	BLANGY TRONVILLE
ZE0057	BLANGY TRONVILLE	ZE0057	BLANGY TRONVILLE
ZH0002	DEPARTEMENT DE LA SOMME	ZH0002	DEPARTEMENT DE LA SOMME
ZH0003	DEPARTEMENT DE LA SOMME	ZH0003	DEPARTEMENT DE LA SOMME
ZH0004	COMMUNE DE VILLERS BRETONNEUX	ZH0004	COMMUNE DE VILLERS BRETONNEUX
ZH0007	BLANGY TRONVILLE	ZH0007	BLANGY TRONVILLE
ZH0012	BLANGY TRONVILLE	ZH0012	BLANGY TRONVILLE
ZH0014	BLANGY TRONVILLE	ZH0014	BLANGY TRONVILLE
ZH0016	BLANGY TRONVILLE	ZH0016	BLANGY TRONVILLE
ZH0017	BLANGY TRONVILLE	ZH0017	BLANGY TRONVILLE
ZH0020	BLANGY TRONVILLE	ZH0020	BLANGY TRONVILLE
ZH0021	BLANGY TRONVILLE	ZH0021	BLANGY TRONVILLE
ZH0022	BLANGY TRONVILLE	ZH0022	BLANGY TRONVILLE
ZH0024	DEPARTEMENT DE LA SOMME	ZH0024	DEPARTEMENT DE LA SOMME

ZK0001 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0002 BLANGY TRONVILLE
 ZK0004 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0005 BLANGY TRONVILLE
 ZK0006 BLANGY TRONVILLE
 ZK0007 BLANGY TRONVILLE
 ZK0008 BLANGY TRONVILLE
 ZK0015 BLANGY TRONVILLE
 ZL0004 BLANGY TRONVILLE
 ZL0005 BLANGY TRONVILLE
 ZL0009 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FIN/
 ZM0011 BLANGY TRONVILLE
 ZM0019 BLANGY TRONVILLE
 ZM0025 BLANGY TRONVILLE
 ZO0024 BLANGY TRONVILLE
 ZE0057 BLANGY TRONVILLE

ZK0001 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0002 BLANGY TRONVILLE
 ZK0004 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0005 BLANGY TRONVILLE
 ZK0006 BLANGY TRONVILLE
 ZK0007 BLANGY TRONVILLE
 ZK0008 BLANGY TRONVILLE
 ZK0015 BLANGY TRONVILLE
 ZL0004 BLANGY TRONVILLE
 ZL0005 BLANGY TRONVILLE
 ZL0009 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FIN/
 ZM0011 BLANGY TRONVILLE
 ZM0019 BLANGY TRONVILLE
 ZM0025 BLANGY TRONVILLE
 ZO0024 BLANGY TRONVILLE
 ZE0057 BLANGY TRONVILLE

ZH0002 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZH0003 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZH0004 COMMUNE DE VILLERS BRETONNEUX
 ZH0007 BLANGY TRONVILLE
 ZH0012 BLANGY TRONVILLE
 ZH0014 BLANGY TRONVILLE
 ZH0016 BLANGY TRONVILLE
 ZH0017 BLANGY TRONVILLE
 ZH0020 BLANGY TRONVILLE
 ZH0021 BLANGY TRONVILLE
 ZH0022 BLANGY TRONVILLE
 ZH0024 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0001 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0002 BLANGY TRONVILLE
 ZK0004 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0005 BLANGY TRONVILLE

ZH0002 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZH0003 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZH0004 COMMUNE DE VILLERS BRETONNEUX
 ZH0007 BLANGY TRONVILLE
 ZH0012 BLANGY TRONVILLE
 ZH0014 BLANGY TRONVILLE
 ZH0016 BLANGY TRONVILLE
 ZH0017 BLANGY TRONVILLE
 ZH0020 BLANGY TRONVILLE
 ZH0021 BLANGY TRONVILLE
 ZH0022 BLANGY TRONVILLE
 ZH0024 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0001 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0002 BLANGY TRONVILLE
 ZK0004 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZK0005 BLANGY TRONVILLE

Commune de Cachy

N° de parcelles Nom du propriétaire

ZB0005 COMMUNE DE CACHY
 ZB0013 COMMUNE DE CACHY
 ZC0011 COMMUNE DE CACHY

Commune de Fouilloy :

N° de parcelles Nom du propriétaire

B1417	COMMUNE DE FOUILLOY
X0015	CENTRE HOSPITALIER
X0034	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
X0070	COMMUNE DE FOUILLOY
X0082	CENTRE HOSPITALIER
X0125	CENTRE HOSPITALIER
X0126	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
X0157	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
X0174	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0176	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0178	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0180	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0030	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0032	COMMUNE DE FOUILLOY
X0174	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0176	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0178	DEPARTEMENT DE LA SOMME
X0180	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0030	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0032	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0076	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0077	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0078	COMMUNE DE FOUILLOY
Z0118	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Z0134	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Z0147	COMMONWEALTH OF AUSTRALIA
Z0148	COMMONWEALTH OF AUSTRALIA
Z0149	ETAT MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
Z0150	GOUVERNEMENT AUSTRALIEN COMMONWEALTH WAR GRAVES COMMISSION
Z0393	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0397	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0399	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0400	DEPARTEMENT DE LA SOMME
Z0402	DEPARTEMENT DE LA SOMME
ZA0005	CENTRE HOSPITALIER
ZA0007	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
ZA0008	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Commune de Hamelet :

N° de parcelles Nom du propriétaire

X0013 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
X0022 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
X0158 COMMUNE DE HAMELET
X0160 COMMUNE DE HAMELET
X0162 COMMUNE DE HAMELET
X0164 COMMUNE DE HAMELET
Y0030 COMMUNE DE HAMELET
Y0031 COMMUNE DE HAMELET
Y0038 COMMUNE DE HAMELET
Z0099 COMMUNE DE HAMELET
ZA0002 COMMUNE DE HAMELET
ZA0012 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
ZA0014 CENTRE HOSPITALIER

Commune de Lamotte-Warfusée

N° de parcelle Nom du propriétaire

ZD0023 COMMUNE DE LAMOTTE WARFUSEE

Commune de le Hamel

N° de parcelle Nom du propriétaire

S0041 LE HAMEL
S0150 LE HAMEL
S0155 LE HAMEL
S0173 LE HAMEL
T0061 LE HAMEL
X0048 ETAT MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
X0193 LE HAMEL
X0225 LE HAMEL
X0296 LE HAMEL
X0324 ETAT MINISTERE DE LA DEFENSE ARMEE DE L'AIR
X0326 ETAT MINISTERE DE LA DEFENSE
X0328 ETAT MINISTERE DE LA DEFENSE
Z0001 LE HAMEL

Commune de Vaire-sous-Corbie

N° de parcelle Nom du propriétaire

X0032 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE
X0033 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE
X0067 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE
X0077 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE
X0124 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE
X0138 CENTRE HOSPITALIER
Z0042 COMMUNE DE VAIRE SOUS CORBIE

Commune de Villers-Bretonneux :

N° de parcelle Nom du propriétaire

ZA0008 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
 ZA0012 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
 D0009 DEPARTEMENT DE LA SOMME
 ZA0019 CENTRE HOSPITALIER
 ZA0029 CENTRE HOSPITALIER
 ZB0007 COMMUNE DE VILLERS BRETONNEUX
 ZP0002 AUBIGNY

Propriétés privées (en respect de la loi française, les noms et coordonnées des propriétaires ne peuvent être communiqués) :

Commune d'Aubigny :

T0015	T0038	T0091	V0005	V0026	V0047	V0084	X0067	ZB0005
T0016	T0039	T0092	V0006	V0027	V0048	V0085	X0070	ZB0006
T0017	T0040	T0093	V0007	V0028	V0050	V0086	X0082	ZB0007
T0018	T0041	T0094	V0008	V0029	V0051	X0049	X0083	ZB0008
T0020	T0042	T0095	V0009	V0030	V0052	X0050	X0084	ZB0009
T0021	T0044	T0096	V0010	V0031	V0053	X0051	X0092	ZB0010
T0022	T0061	T0097	V0011	V0032	V0054	X0052	X0093	ZB0011
T0023	T0067	T0098	V0012	V0033	V0055	X0053	X0094	ZB0012
T0024	T0075	T0100	V0013	V0034	V0056	X0054	X0169	ZB0014
T0025	T0077	T0101	V0014	V0035	V0057	X0055	X0175	ZB0015
T0026	T0079	T0102	V0015	V0037	V0058	X0056	X0185	ZB0016
T0027	T0080	T0103	V0017	V0038	V0059	X0057	X0189	ZB0017
T0028	T0081	T0107	V0018	V0039	V0074	X0058	X0210	ZB0019
T0029	T0082	T0108	V0019	V0040	V0075	X0059	X0215	ZB0022
T0030	T0083	T0110	V0020	V0041	V0076	X0060	X0222	ZB0023
T0031	T0086	T0111	V0021	V0042	V0077	X0061	X0224	ZB0024
T0032	T0087	T0112	V0022	V0043	V0079	X0062	X0226	ZC0001
T0033	T0088	V0002	V0023	V0044	V0081	X0063	X0228	ZD0002
T0035	T0089	V0003	V0024	V0045	V0082	X0064	ZB0003	
T0037	T0090	V0004	V0025	V0046	V0083	X0065	ZB0004	

Commune de Blangy-Tronville :

N° de parcelles :

R0095	T0068	T0229	ZE0015	ZE0036	ZE0052	ZH0018	ZK0012	ZL0013
T0026	T0070	T0230	ZE0018	ZE0037	ZE0053	ZH0019	ZK0013	ZL0014
T0027	T0075	T0239	ZE0021	ZE0039	ZE0054	ZH0023	ZK0014	ZL0015
T0028	T0076	T0240	ZE0022	ZE0040	ZE0055	ZH0025	ZK0016	ZL0016
T0029	T0077	ZD0002	ZE0023	ZE0041	ZE0058	ZH0026	ZL0001	ZL0035
T0030	T0078	ZD0007	ZE0024	ZE0042	ZH0001	ZH0027	ZL0002	ZM0012
T0033	T0079	ZD0008	ZE0025	ZE0044	ZH0005	ZH0028	ZL0003	ZM0014
T0062	T0080	ZD0010	ZE0026	ZE0045	ZH0006	ZH0029	ZL0006	ZM0015
T0063	T0161	ZE0007	ZE0027	ZE0046	ZH0008	ZI0002	ZL0007	ZM0016
T0064	T0215	ZE0010	ZE0028	ZE0047	ZH0011	ZK0003	ZL0008	ZM0017
T0065	T0216	ZE0011	ZE0029	ZE0048	ZH0012	ZK0009	ZL0010	ZM0018
T0066	T0219	ZE0012	ZE0030	ZE0049	ZH0013	ZK0010	ZL0011	ZM0020
T0067	T0228	ZE0013	ZE0035	ZE0051	ZH0015	ZK0011	ZL0012	ZM0021

ZM0022	ZO0025
ZM0023	ZO0026
ZM0024	ZO0028
ZM0026	ZO0029
ZO0014	ZO0030
ZO0015	ZO0079
ZO0017	ZO0080
ZO0018	ZO0081
ZO0019	ZO0082
ZO0020	ZO0083
ZO0021	ZO0084
ZO0022	ZO0085
ZO0023	

Commune de Cachy :

A0003	Z0016
A0004	Z0017
A0005	Z0018
A0007	Z0019
A0008	Z0020
A0011	Z0021
A0019	ZB0002
A0021	ZB0003
A0023	ZB0006
A0025	ZB0007
A0031	ZB0008
A0033	ZB0009
A0034	ZB0010
Z0004	ZB0011
Z0006	ZB0012
Z0007	ZB0014
Z0008	ZB0015
Z0009	ZB0016
Z0010	ZB0017
Z0011	ZC0008
Z0012	ZC0009
Z0013	ZC0013
Z0014	ZC0020
Z0015	ZC0021

N° de parcelles :		Commune du Hamelet :					
X0001	X0039	X0075	Y0017	Y0058	Y0090	Y0120	ZA0027
X0002	X0040	X0076	Y0019	Y0060	Y0091	Y0121	
X0003	X0041	X0142	Y0020	Y0061	Y0092	Y0122	
X0004	X0042	X0143	Y0021	Y0062	Y0093	Y0123	
X0005	X0044	X0147	Y0022	Y0063	Y0094	Y0124	
X0006	X0045	X0148	Y0024	Y0064	Y0095	Z0001	
X0007	X0046	X0149	Y0025	Y0065	Y0096	Z0003	
X0008	X0047	X0150	Y0026	Y0066	Y0097	Z0097	
X0009	X0048	X0154	Y0027	Y0067	Y0098	Z0098	
X0010	X0049	X0155	Y0032	Y0068	Y0099	ZA0001	
X0011	X0050	X0159	Y0034	Y0069	Y0100	ZA0005	
X0012	X0051	X0161	Y0035	Y0070	Y0101	ZA0006	
X0014	X0052	X0163	Y0036	Y0071	Y0102	ZA0007	
X0015	X0053	X0165	Y0037	Y0072	Y0103	ZA0008	
X0016	X0054	Y0001	Y0039	Y0073	Y0104	ZA0009	
X0017	X0055	Y0002	Y0040	Y0074	Y0105	ZA0010	
X0018	X0056	Y0003	Y0041	Y0075	Y0106	ZA0011	
X0019	X0057	Y0004	Y0042	Y0076	Y0107	ZA0013	
X0021	X0058	Y0005	Y0043	Y0077	Y0108	ZA0015	
X0024	X0059	Y0006	Y0044	Y0079	Y0109	ZA0016	
X0027	X0061	Y0007	Y0045	Y0080	Y0110	ZA0017	
X0029	X0065	Y0008	Y0046	Y0081	Y0111	ZA0018	
X0030	X0066	Y0009	Y0047	Y0082	Y0112	ZA0019	
X0031	X0067	Y0010	Y0049	Y0083	Y0113	ZA0020	
X0032	X0068	Y0011	Y0050	Y0084	Y0114	ZA0021	
X0033	X0069	Y0012	Y0051	Y0085	Y0115	ZA0022	
X0035	X0070	Y0013	Y0052	Y0086	Y0116	ZA0023	
X0036	X0072	Y0014	Y0053	Y0087	Y0117	ZA0024	
X0037	X0073	Y0015	Y0054	Y0088	Y0118	ZA0025	
X0038	X0074	Y0016	Y0056	Y0089	Y0119	ZA0026	

Commune de Lamotte-Warfusée :

N° de parcelles :

ZD0015	Z0131	Z0162	Z0297
ZD0017	Z0133	Z0163	Z0310
ZD0018	Z0134	Z0164	Z0311
ZD0019	Z0135	Z0165	Z0312
ZD0020	Z0136	Z0166	
ZD0021	Z0137	Z0171	
ZD0022	Z0138	Z0182	
ZD0024	Z0139	Z0183	
ZD0025	Z0140	Z0184	
ZD0055	Z0141	Z0213	
ZD0056	Z0142	Z0233	
Z0112	Z0143	Z0234	
Z0113	Z0144	Z0235	
Z0114	Z0145	Z0236	
Z0115	Z0146	Z0237	
Z0116	Z0147	Z0238	
Z0117	Z0148	Z0239	
Z0118	Z0149	Z0240	
Z0119	Z0150	Z0241	
Z0120	Z0151	Z0242	
Z0121	Z0152	Z0243	
Z0122	Z0153	Z0244	
Z0123	Z0154	Z0245	
Z0124	Z0155	Z0246	
Z0125	Z0156	Z0247	
Z0126	Z0157	Z0248	
Z0127	Z0158	Z0264	
Z0128	Z0159	Z0266	
Z0129	Z0160	Z0293	
Z0130	Z0161	Z0295	

Commune de Le Hamel :

N° de parcelles :

S0001	S0032	S0069	S0106	S0151	X0025	X0061	X0111	X0146
S0002	S0033	S0070	S0107	S0153	X0027	X0062	X0112	X0147
S0003	S0034	S0071	S0108	S0154	X0028	X0063	X0113	X0148
S0004	S0035	S0072	S0109	S0156	X0029	X0064	X0114	X0149
S0005	S0036	S0073	S0110	S0159	X0030	X0065	X0115	X0150
S0006	S0037	S0074	S0111	S0160	X0031	X0066	X0120	X0151
S0007	S0038	S0075	S0112	S0174	X0032	X0067	X0121	X0152
S0008	S0039	S0076	S0113	S0190	X0034	X0068	X0122	X0153
S0009	S0040	S0081	S0114	T0002	X0035	X0069	X0123	X0154
S0010	S0042	S0082	S0115	T0003	X0036	X0071	X0124	X0155
S0011	S0043	S0085	S0116	T0004	X0037	X0072	X0125	X0156
S0012	S0044	S0086	S0117	T0005	X0038	X0073	X0126	X0157
S0013	S0051	S0087	S0118	T0009	X0039	X0074	X0127	X0158
S0014	S0052	S0088	S0119	T0062	X0040	X0075	X0128	X0159
S0016	S0053	S0089	S0129	X0003	X0041	X0076	X0129	X0160
S0017	S0054	S0090	S0130	X0004	X0042	X0077	X0130	X0161
S0018	S0055	S0091	S0132	X0005	X0043	X0078	X0131	X0162
S0019	S0056	S0092	S0134	X0006	X0044	X0094	X0132	X0163
S0020	S0057	S0093	S0136	X0007	X0045	X0095	X0133	X0164
S0021	S0058	S0094	S0137	X0008	X0046	X0099	X0134	X0165
S0022	S0059	S0095	S0138	X0010	X0047	X0101	X0135	X0166
S0023	S0060	S0096	S0139	X0011	X0050	X0102	X0136	X0167
S0024	S0061	S0097	S0140	X0012	X0051	X0103	X0137	X0168
S0025	S0062	S0098	S0141	X0013	X0052	X0104	X0139	X0169
S0026	S0063	S0099	S0142	X0014	X0053	X0105	X0140	X0170
S0027	S0064	S0100	S0143	X0015	X0054	X0106	X0141	X0171
S0028	S0065	S0101	S0146	X0016	X0056	X0107	X0142	X0172
S0029	S0066	S0102	S0147	X0017	X0058	X0108	X0143	X0173
S0030	S0067	S0103	S0148	X0020	X0059	X0109	X0144	X0174
S0031	S0068	S0104	S0149	X0023	X0060	X0110	X0145	X0175

X0176	X0220	X0298	Z0017	Z0056	Z0095
X0178	X0221	X0299	Z0019	Z0057	AC0056
X0180	X0224	X0300	Z0020	Z0058	AC0071
X0181	X0227	X0301	Z0021	Z0059	AD0194
X0182	X0228	X0302	Z0022	Z0060	ZB0001
X0183	X0229	X0303	Z0023	Z0061	ZB0002
X0184	X0230	X0304	Z0024	Z0062	ZB0003
X0185	X0231	X0310	Z0025	Z0063	ZB0004
X0186	X0232	X0313	Z0026	Z0064	
X0187	X0233	X0314	Z0027	Z0065	
X0188	X0234	X0315	Z0028	Z0066	
X0189	X0235	X0317	Z0029	Z0067	
X0190	X0236	X0325	Z0030	Z0068	
X0191	X0278	X0327	Z0031	Z0069	
X0192	X0279	X0329	Z0032	Z0070	
X0195	X0280	X0330	Z0033	Z0071	
X0198	X0281	X0331	Z0034	Z0072	
X0199	X0284	X0332	Z0035	Z0073	
X0200	X0285	X0333	Z0036	Z0074	
X0202	X0286	Z0002	Z0037	Z0075	
X0203	X0287	Z0003	Z0038	Z0076	
X0204	X0288	Z0004	Z0040	Z0077	
X0205	X0289	Z0005	Z0047	Z0078	
X0206	X0290	Z0006	Z0049	Z0079	
X0207	X0291	Z0007	Z0050	Z0080	
X0208	X0292	Z0008	Z0051	Z0081	
X0209	X0293	Z0009	Z0052	Z0082	
X0217	X0294	Z0014	Z0053	Z0089	
X0218	X0295	Z0015	Z0054	Z0090	
X0219	X0297	Z0016	Z0055	Z0091	

Commune de Vaire-sous-Corbie :

N° de parcelles :

T0061	X0020	X0057	X0095	X0131	X0164	X0195	Z0062	Z0100
T0063	X0021	X0058	X0096	X0132	X0165	X0197	Z0063	Z0101
T0064	X0022	X0059	X0097	X0133	X0166	X0199	Z0064	Z0102
T0065	X0023	X0060	X0098	X0134	X0167	X0201	Z0065	Z0103
T0066	X0024	X0061	X0099	X0135	X0168	X0202	Z0066	Z0104
T0067	X0025	X0062	X0100	X0136	X0169	X0203	Z0067	Z0105
T0068	X0026	X0063	X0101	X0137	X0170	X0204	Z0068	Z0106
T0069	X0027	X0064	X0102	X0139	X0171	X0205	Z0069	Z0108
T0084	X0028	X0065	X0103	X0141	X0172		Z0070	Z0109
T0085	X0029	X0066	X0104	X0142	X0173		Z0071	Z0110
T0090	X0030	X0068	X0105	X0143	X0174	Z0037	Z0072	Z0111
T0091	X0031	X0069	X0106	X0144	X0175	Z0038	Z0073	Z0117
T0092	X0034	X0070	X0108	X0145	X0177	Z0039	Z0074	Z0118
X0003	X0035	X0072	X0111	X0146	X0178	Z0040	Z0075	Z0122
X0004	X0037	X0073	X0112	X0147	X0179	Z0043	Z0081	Z0123
X0005	X0039	X0074	X0113	X0148	X0180	Z0045	Z0082	Z0124
X0006	X0041	X0076	X0114	X0149	X0181	Z0047	Z0083	Z0137
X0007	X0043	X0078	X0116	X0151	X0182	Z0048	Z0087	
X0008	X0044	X0079	X0117	X0152	X0183	Z0049	Z0088	
X0009	X0045	X0081	X0118	X0153	X0184	Z0050	Z0089	
X0010	X0046	X0082	X0119	X0154	X0185	Z0051	Z0090	
X0011	X0047	X0083	X0120	X0155	X0186	Z0053	Z0091	
X0012	X0049	X0084	X0121	X0156	X0187	Z0054	Z0092	
X0013	X0050	X0085	X0122	X0157	X0188	Z0055	Z0093	
X0014	X0051	X0086	X0123	X0158	X0189	Z0056	Z0094	
X0015	X0052	X0087	X0125	X0159	X0190	Z0057	Z0095	
X0016	X0053	X0089	X0126	X0160	X0191	Z0058	Z0096	
X0017	X0054	X0090	X0128	X0161	X0192	Z0059	Z0097	
X0018	X0055	X0091	X0129	X0162	X0193	Z0060	Z0098	
X0019	X0056	X0094	X0130	X0163	X0194	Z0061	Z0099	

Commune de Villers-Bretonneux :

N° de parcelles :

A0031	D0020	ZA0024	ZB0018	ZD0005
ZI0002	D0021	ZA0025	ZB0019	ZD0006
ZI0003	ZA0001	ZA0026	ZB0020	ZD0007
ZI0004	ZA0003	ZA0027	ZB0021	ZD0008
ZI0005	ZA0004	ZA0028	ZB0022	ZE0001
ZI0006	ZA0005	ZA0030	ZB0023	ZP0001
ZI0007	ZA0006	ZA0031	ZB0024	ZP0003
ZI0008	ZA0007	ZA0033	ZB0025	ZP0005
ZI0010	ZA0010	ZB0001	ZB0026	ZP0006
ZI0012	ZA0011	ZB0006	ZB0027	ZP0007
ZI0045	ZA0012	ZB0008	ZB0034	ZP0008
ZA0011	ZA0013	ZB0009	ZB0044	ZP0009
D0001	ZA0014	ZB0010	ZC0001	ZP0010
D0005	ZA0015	ZB0011	ZC0002	ZP0011
D0011	ZA0016	ZB0012	ZC0003	ZP0038
D0013	ZA0017	ZB0013	ZC0004	
D0015	ZA0020	ZB0014	ZC0032	
D0017	ZA0021	ZB0015	ZD0002	
D0018	ZA0022	ZB0016	ZD0003	
D0019	ZA0023	ZB0017	ZD0004	

PHOTOGRAPHIE DE L'ATTRIBUT SECONDAIRE DE LA ZONE TAMPON



SE09-t1 Mémorial du Corps d'Armée australien de Le Hamel © CD80- F. Dournel